



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycées Clément MAROT CAHORS

Livret d'accueil - Partie 1



Présentation de l'établissement

Site : <http://clement-marot.entmip.fr>

Lycées Clément MAROT
59 rue des Augustins
CS90211
46000 CAHORS
Tel: 05 65 35 25 17

courriel : 0460007h@ac-toulouse.fr

Le lycée : ses formations

Le lycée Clément MAROT est constitué de deux entités. Le Lycée Professionnel qui accueille des formations du secteur tertiaire et le lycée Général et Technologique qui est à la fois un lycée de secteur pour le district Sud du Lot et un lycée offrant des formations Post-Bac dans le domaine tertiaire.

Pré- Bac		Capacité d'accueil à l'entrée de la formation
• 3ème Préparatoire aux métiers de la voie professionnelle		15
• CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (ATMFC)		15
• Bac Pro Gestion Administration Transport Logistique (GATL)		24
• Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)		32
• Bac Pro Métiers de la Relation Client (MRC)		30
• Seconde Générale et Technologique		315
• 1ère Générale		245
• 1ère Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)		48
• 1ère Technologique Sciences et Technique du Management et de la Gestion (STMG)		57
• Terminale Générale		280
• Terminale Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)		32
• Terminale Technologique Sciences et Technique du Management et de la Gestion (STMG)		48
Post-Bac		
• BTS Économie Sociale et Familiale (ESF)		18
• BTS Gestion de la Petite et Moyenne Entreprise (GPME)		18
• BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)		18
• BTS Professions Immobilières (PIM)		24
• Classe Préparatoire aux Grandes Écoles Économiques et Commerciales (CPGE EC) Option Économie et Maths		24



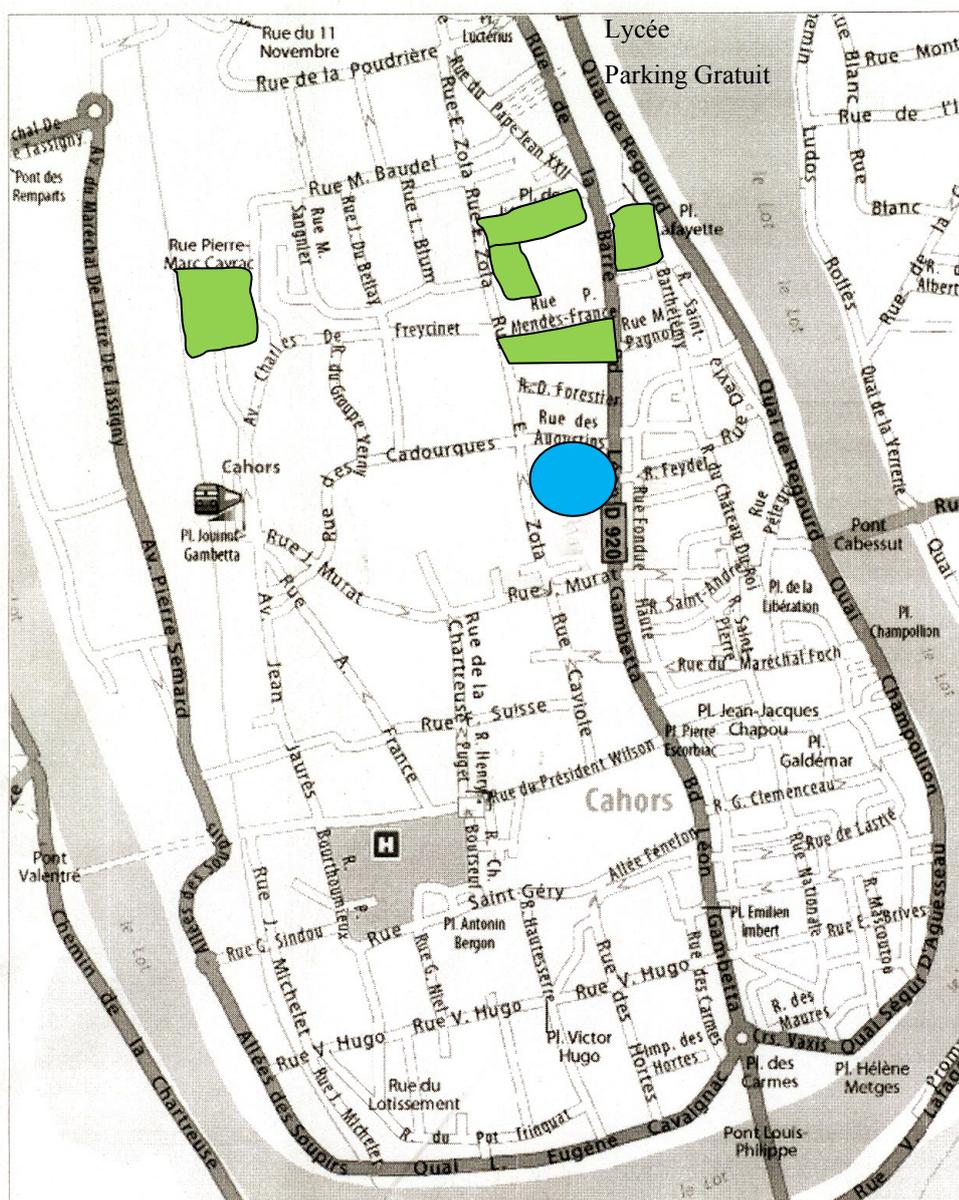
LYCÉE
CLÉMENT MAROT

Le lycée Clément MAROT

Clément MAROT

Son père, Jean Marot, était un des plus célèbres poètes du Moyen Age ; sa mère était cadurcienne. Clément Marot naît à Cahors en 1495 ; ville qu'il quitte en 1506, et devient clerc de la chancellerie. Puis, protégé par François 1^{er}, il entre au service de Marguerite d'Alençon à qui il dédie de nombreux poèmes. Soupçonné d'hérésie, il est emprisonné en 1526 pour avoir mangé du lard un jour de carême. A cette occasion, il écrit *L'Épître au roy pour le délivrer de prison*. En 1527, il succède à son père, devient poète du roi François 1^{er}. et introduit le sonnet en France. On le nomme « Prince des Poètes » et il a l'estime du roi jusqu'à l'affaire des Placards, en 1534, qui l'oblige à se réfugier à Nérac puis en Italie d'où il lance la mode des blasons, avec son fameux *Blason du beau tétin*. Il revient à Paris en 1536, mais la publication de *L'Enfer*, son oeuvre principale inspirée de la prison l'oblige à s'exiler à Turin où il meurt, solitaire, en 1544.

*« Le fleuve Lot coule son eau peu claire
Qui maints rochers traverse et environne
Pour s'aller joindre au droit fil de Garonne
A bref parler, c'est Cahors en Quercy »*

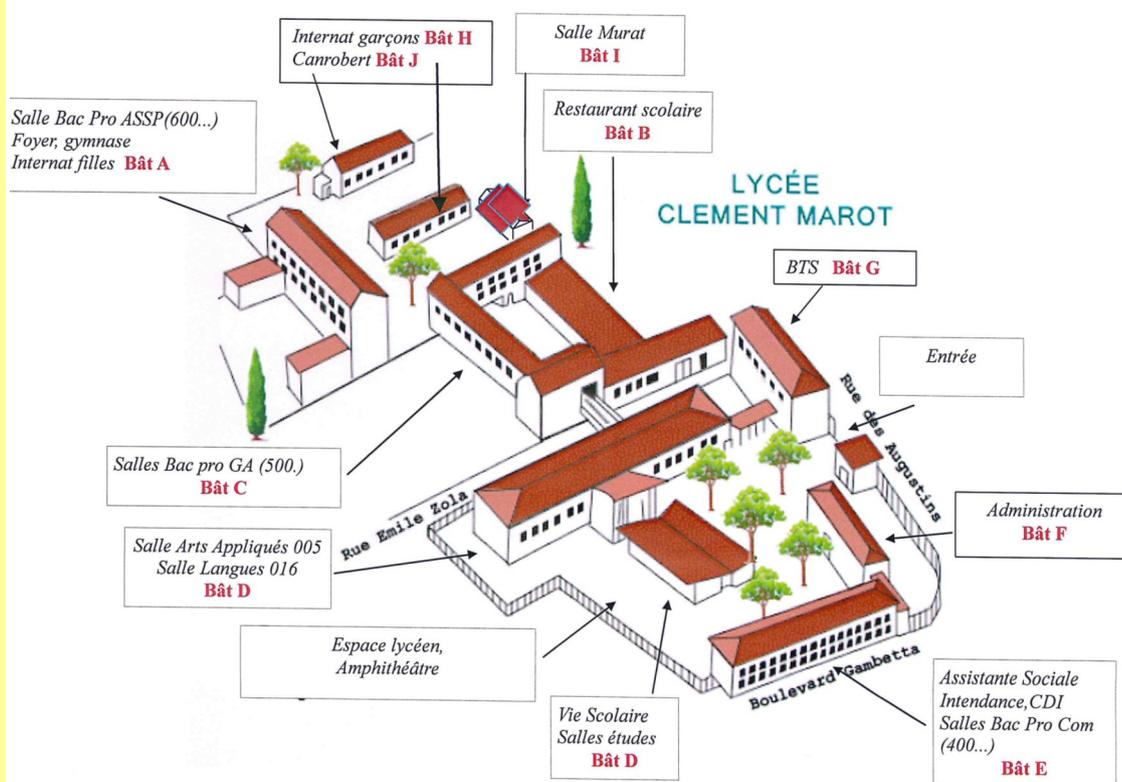


Situation du lycée

-  Lycée
-  Parking gratuit

Le lycée Clément MAROT

Plan du lycée



Bâtiment A (Parc)(salles 600):

Rez-de-chaussée : gymnase

1^{er} étage : Foyer des Elèves – Salles de classe

2^{ème} et 3^{ème} étages : Internat

4^{ème} étage : Internat – Chambres Assistants d'éducation

Bâtiment B :

Cuisine – Self service – Agent-chef – Vie Scolaire
Internat – Lingerie

Bâtiment C (salles 500):

Rez-de-chaussée : Salles de classe – Salles informatiques – Infirmierie – Bureau CIO

1^{er} et 2^{ème} étages : Salles de classe (tertiaire et L.P.)

Bâtiment D (salles 000, 100 et 200):

Rez-de-chaussée et 1^{er} étage : Salles de classe

2^{ème} étage : Salles de sciences

Bâtiment E (salles 400):

Rez-de-chaussée : Bureau CUI – Assistante sociale – Centre de Documentation et d'Information (CDI) – Intendance – Salle Informatique

Sous-sol : Salles de classe L.P.

Bâtiment F : Administration

Bâtiment G (salles 300) :

Rez-de-chaussée : Salle d'arts plastiques – Salle des professeurs

1^{er} et 2^{ème} étages : Salles formations Post BAC (BTS NDRC, Gestion de la PME, CG, ESF et CPGE)

Bâtiment H : Internat

Bâtiment J : Salle des conseils Canrobert

Bâtiment I : Salle de réunion Murat

Le lycée : ses personnels

L'équipe de direction

La direction de l'établissement est assurée par :



Isabelle FERRY-VANNIERE

Provisseure



Catherine GEY

**Provisseure adjointe
Lycée Général et
Technologique**



Jean-Christophe
TEXEREAU

**Provisseur adjoint
Lycée Professionnel**



Catherine PLAUX

**Gestionnaire
Comptable**



Auguste
VIEIRA DE RESENDE

**Directeur délégué aux
enseignements
techniques et
professionnels**

L'équipe administrative



Christine
GAUDICHON

**Secrétaire
du proviseur**

-Gestion administrative
des personnels
enseignants et d'éducation

- Préparation et suivi des
instances de
l'établissement

-Suivi des actions de projet
d'établissement



Corinne CLUZEL

**Secrétariat
scolarité
LGT (Prébac)**

- Inscription des élèves
- Inscription aux examens
- Suivi administratif de la
scolarité des élèves



Catherine OLLIVOT

**Secrétariat
Scolarité
LP + Post bac**

Inscriptions des élèves du
LP
Inscriptions des étudiants
Suivi administratif de la
scolarité des élèves du
LP et étudiants
Suivi des inscriptions aux
examens
Saisie des dossiers de
bourses étudiants



Sylvain GRENIER

**Assistant
secrétariat**

Secrétaire de séance
des conseils
d'administratio
Assistant au suivi de la
scolarité des +élèves du
LGT



Christine MATHIEU

**Secrétariat
Gestion**

- Gestion des frais
scolaires
- Gestion des bourses et
des fonds sociaux



Eric BRISON

Assistant du DDFPT

-Conventions des stages
et des PFMP
-Convocations aux CCF
et examens des BTS



Murielle BELFIX
Fondé de pouvoir

- Comptabilité de la cité
scolaire Léo FERRE
(Gourdon) et du collège
GAMBETTA (Cahors)



Muriel DUPONT

- Suivi des dépenses et
recettes des Lycées
Clément MAROT



Sylvie ESTRADE

- Suivi des cartes jeunes
Vente des tickets repas
- Suivi restauration (Suivi
des commandes,
Facturation fournisseurs)



Karine FENDER

- Comptabilité des
lycées MAROT et des
collèges de
PRAYSSAC et PUY-
LEVEQUE



Patricia CAVAILLE

- Gestion des ressources
humaines des agents
Régionaux des Lycées,
agents administratifs et
aides laboratoire



Sylvie RAIMBAULT

Marchés publics (Appels
d'offre et suivi
Référent voyages
Suivi des dossiers
équipement Région



Florence BABY

Aide support aux services
de scolarité LGT et
gestion

Le lycée : ses personnels

L'équipe de vie scolaire

L'équipe de vie scolaire est constituée de quatre conseillers principaux d'éducation qui alternent leurs services tout au long de la semaine et d'environ ?? assistants d'éducation qui animent le service.

Le C. P. E. est Chef de service de la Vie Scolaire dont la mission est d'impliquer les élèves dans leurs parcours de réussite et leur développement personnel, éduquer à la citoyenneté, impliquer les familles, lutter contre l'absentéisme...

- ⇒ Manage le système de contrôle de gestion des absences
- ⇒ Organise les tâches du personnel du service vie scolaire
- ⇒ Collabore avec les équipes pédagogiques (suivi et évaluation des élèves)
- ⇒ Assure le suivi des sanctions des élèves
- ⇒ Gère le CVL et la MDL



Emilie AGUIRRE

CPE



Valérie AIRAUDI

CPE



Muriel VINCENS

CPE

35 heures / semaine	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Emilie AGUIRRE	7h-17h	8h15-16h15 / 18h-21h30		7h-16h	8h30-13h
Valérie AIRAUDI					
Mathilde COUSSY		9h15-18h30	7h-12h / 18h-21h30	8h-17h	10h-18h15
Muriel VINCENS	10h-21h30	10h-17h	8h-12h	9h-17h	8h-12h30

réunions chefs de service vie scolaire le mardi et/ou le jeudi de 14h à 15h

CPE	Suivi classes	Missions annexes			
Emilie AGUIRRE	LP + BTS GPME	Gestion des AED			
Valérie AIRAUDI	2 nd e GT + BTS NDRC	Liens avec le FSE	Animation du CVL	Sécurité rou- tière	Formation délégués
Mathilde COUSSY	1 ^{ère} GT = BTS PIM	Coordo. Vie scolaire	Animation du CVL	Actions du CESC	Formation délégués
Muriel VINCENS	Term GT + BTS ESF + CPGE	Animation In- ternat	Actions du CESC	Liens avec le projet E3D	Formation délégués

Qui fait quoi ?

Le Directeur Délégué aux formations professionnelles et technologiques, Auguste VIEIRA DE RESENDE, est responsable du secteur technologique et professionnel :

- il anime l'équipe des professeurs techniques
- il gère les stages en entreprise
- il gère les crédits et les achats de matériel technique
- il coordonne les relations avec le milieu professionnel

Le psychologue de l'Éducation Nationale, pas encore nommé, informe les élèves, étudiants et les familles sur les formations et métiers. Elles reçoivent au bâtiment C sur rendez-vous (à prendre au bureau de la vie scolaire). ?? est présente au lycée tous les jeudi et le vendredi matin une semaine sur deux. V. Lavigne est présente au lycée les lundi matin, les mardi après-midi et le mardi matin une semaine sur deux.

Les Conseillers principaux d'éducation (CPE) organisent la Vie scolaire dans les domaines suivants :

- scolarité des élèves : gestion des absences, suivi des élèves et dialogue avec les familles en cas de difficulté ;
- vie culturelle et citoyenne : organisation de activités culturelles dans le cadre des clubs du foyer, formation des délégués et animation du Conseil des délégués à la vie lycéenne (CVL).

Responsabilité des classes

Valérie AIRAUDI : seconde GT + BTS NDRC

Mathilde COUSSY : 1ere GT + BTS PIM

Muriel VINCENS : Term GT + BTS ESF + CPGE

Emilie AGUIRRE : Toutes les classes du LP + BTS GPME

L'infirmière, Josué CASELLA, accueille les élèves pour quelques motifs que ce soit, notamment d'ordre relationnel ou psychologique dès lors qu'il y a une incidence médicale et, si besoin est, les oriente vers les services spécialisés.

Elle autorise les dispenses ponctuelles en EPS. Accueil de 9h00 à 17h30 sauf le mercredi. L'infirmerie se situe au rez-de-chaussée du bâtiment C

La gestionnaire comptable, Catherine PLAUX, assure la gestion financière et matérielle des deux lycées Clément MAROT et la gestion comptable de cinq collèges rattachés :

- le paiement des dépenses, tels que les frais de remboursement de frais de stage, les dégradations
- la comptabilité de l'établissement
- l'approvisionnement matériel

Les personnels de service, assurent l'accueil des personnes et l'entretien du lycée. Leur tâche n'est pas facile : veillons à ne pas l'alourdir inutilement en prenant soin de notre cadre de travail et de vie !

Le Professeur principal de chaque classe **ou professeur référent pour les Terminales générales** est l'interlocuteur privilégié de l'élève ou de l'étudiant et des parents. Il assure, en collaboration avec les Conseillers d'orientation psychologues et la direction, aide et conseil pour la poursuite d'étude.

Le Proviseur, Isabelle FERRY-VANNIERE, dirige l'établissement et s'occupe particulièrement de l'organisation générale et des relations extérieures (Rectorat, Conseil régional, Fédérations de parents, partenaires ...). Elle assure également la gestion des ressources humaines de l'établissement en particulier celle des enseignants. Elle suit tous les élèves de seconde GT et tous les étudiants

Qui fait quoi ? (suite)

Les **Proviseurs adjoints, Catherine GEY (LGT) et Jean-Christophe TEXEREAU (LP)** sont responsables du service scolarité et dirige l'établissement avec le Proviseur.

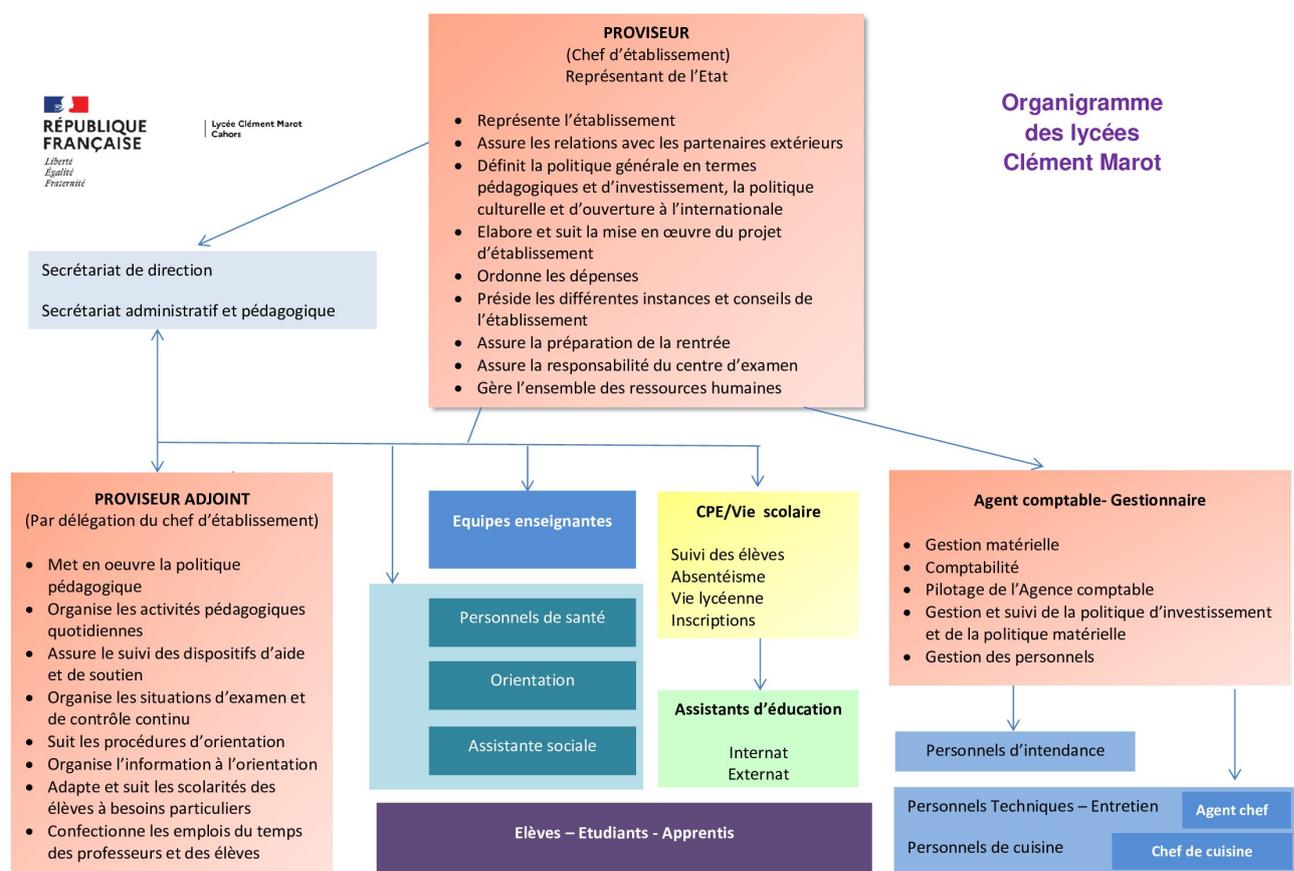
Ensemble, ils gèrent en particulier :

- les emplois du temps des professeurs et des élèves
- l'organisation générale des examens
- les modifications de scolarité
- La mise en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs

Le **secrétaire de direction, Christine GAUDICHON**, gère les relations extérieures et les personnels de l'établissement (En dehors des agents de la Région). Elle gère également les prises de rendez-vous avec le proviseur

Le **secrétariat de la scolarité** gère les élèves et les étudiants. **Corinne CLUZEL (LGT), Catherine OLLIVOT (LP + post-bac)**. Vous pourrez vous adresser à ces personnes pour :

- les certificats de scolarité ;
- les dossiers de bourse ;
- les transports scolaires ;
- les bulletins et les livrets scolaires ;
- les changements d'adresse ;
- les inscriptions administratives
- Les inscriptions aux examens



Le lycée : ses services

Le CDI

Pour qui ?

Le CDI accueille les élèves et l'ensemble du personnel de la cité scolaire pour toutes activités de lecture et de recherches documentaires individuelles ou en groupe sous la responsabilité d'un enseignant

Pour quoi faire ?

- ⇒ S'initier à la recherche documentaire (logiciel BCDI, Internet,...)
- ⇒ S'informer sur l'actualité
- ⇒ Se documenter sur un métier
- ⇒ Faire une recherche pour un travail précis demandé par un professeur
- ⇒ Lire...

Que trouve-t-on au CDI ?

Presque tout ... Ce que vous ne trouverez pas dans :

- Les livres,
- les périodiques,
- la documentation officielle,
- Les dossiers documentaires,
- l'information culturelle,
- Les DVD,



Vous le trouverez sans doute sur : INTERNET grâce aux 500 postes répartis dans tout l'établissement. Plus de vingt mille documents sont référencés (documentaires, romans, articles de périodiques, sites internet) dans la base de données BCDI 3. Le fond documentaire peut être consulté de tout l'établissement par l'intermédiaire du réseau interne. Le prêt est lui aussi informatisé et chaque utilisateur peut consulter de n'importe quel poste son compte emprunteur (prêt en cours, prêt en retard, prêts effectués).

Trois professeurs documentalistes sont au service des élèves et des enseignants.



Nicolas AZAM



Frédéric BILLION



Stéphanie VEDRENNE

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les professeurs documentalistes proposent :

- La visite du CDI, par ½ classe, en début d'année, pour apprendre à se repérer dans le CDI
- L'initiation à la recherche documentaire à l'aide du logiciel BCDI 3, pour être capable d'utiliser le thésaurus Motbis, d'effectuer une équation de recherche et de trouver des documents au CDI, pour toutes les classes de 2ndes en début d'année
- L'aide à l'utilisation d'Internet pour être capable de sélectionner et valider l'information trouvée,
- L'initiation des professeurs à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication
- La formation aux ressources de l'orientation : dossier orientation sur le serveur, kiosque Onisep

Prêt des documents

Sont exclus du prêt : les encyclopédies, les dictionnaires, les bandes dessinées, certains livres d'art, les annales et manuels scolaires de l'année en cours.

Manuels scolaires (autres que ceux utilisés pendant l'année scolaire dans l'établissement)

Périodiques (sauf le dernier numéro arrivé au CDI)

Annales

Documents extraits des dossiers documentaires

Livres

} 1 semaine } 3 documents max
} 3 semaines }

Le lycée : ses services

Prêt des documents

Sont exclus du prêt : les encyclopédies, les dictionnaires, les bandes dessinées, certains livres d'art, les annales et manuels scolaires de l'année en cours.

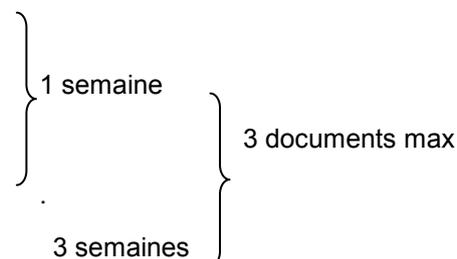
Manuels scolaires (autres que ceux utilisés pendant l'année scolaire dans l'établissement)

Périodiques (sauf le dernier numéro arrivé au CDI)

Annales

Documents extraits des dossiers documentaires

Livres



Service d'orientation

Les élèves qui s'interrogent sur leur poursuite d'études ou qui ressentent un passage difficile à vivre dans votre scolarité peuvent rencontrer M. ou Mme (Non nommé au 1er septembre), psychologue de l'Education Nationale -



La prise de rendez-vous se fait au service de vie scolaire auprès des assistants d'éducation.

Permanence	Matin	Après-midi
Mardi	1 mardi sur deux	Tous
Mercredi	Tous	Marie.Choquet@ac-toulouse.fr
Jedi	Trois jeudis sur quatre	

Service sociaux et médicaux

Assistante sociale : Des difficultés personnelles, familiales, relationnelles, éducatives, administratives ou financières qui peuvent avoir une influence sur la scolarité. Les élèves peuvent rencontrer Mme Cathy CUBAYNES, assistante sociale aux horaires suivants



In-

Permanence	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	13h30-16h30
Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	Catherine.cubaynes@ac-toulouse.fr
Vendredi	9h-12h	

firmière : L'infirmerie est un lieu d'accueil, de soins et d'écoute. Les élèves peuvent rencontrer Mme Guiseppina CASELLA pour recevoir un soin urgent, échanger sur des problèmes de santé et tout autre question d'hygiène et de prévention.



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h30	13h—17h
Mardi	8h30 - 12h30	13h—17h
Mercredi	8h30 - 12h30	13h - 14h
Jedi	8h30 - 12h30	13h—17h
Vendredi	8h30 - 12h30	13h—17h

Le lycée : vie pratique

Entrées/sorties des élèves

Les entrées et sorties l'établissement se font uniquement par le portail de la rue des Augustins de 7h30 à 18h30. Elles sont contrôlées pour respecter les mesures du plan Vigipirate et les gestes barrière du contexte pandémique Covid 19.

Les élèves internes doivent impérativement être entrés au lycée pour 18h30.

Parking

Le lycée ne possède pas de parking ni pour les personnels ni pour les étudiants.

Carte -Badge

Une carte- badge est remise à chaque nouvel étudiant. Elle permet de passer par le tourniquet d'entrée, de charger des repas et de passer au self du restaurant scolaire.

Internat

Les étudiants qui le souhaitent peuvent faire une demande auprès du secrétariat administratif (Mme OLLIVOT) pour être hébergés à l'internat. Les étudiants boursiers sont prioritaires et les places sont limitées.

Les étudiants accueillis dans le service d'hébergement doivent respecter le règlement de l'internat au même titre que les lycéens.

Restauration

Les étudiants désirant déjeuner au restaurant scolaire peuvent choisir de payer un forfait trimestriel 4 ou 5 jours hebdomadaires. Ceux qui désirent déjeuner de façon occasionnelle sont invités à venir acheter des tickets repas auprès du service de gestion (Mme Estrade) - 3.99€ le repas

Tarif de janvier à décembre 2021

Demi-pension / Trimestre		Internat / Trimestre		Internat-externé / Trimestre	Ticket
Forfait 5 repas/semaine	Forfait 4 repas/semaine	5 nuits/semaine	4 nuits/semaine	3 repas/jour. Pas de nuitée.	1 Repas
546,48 €	436,02 €	1456,91 €	1344,91 €	1121,16 €	3,99 €

Conseils de classe

Les classes des BTS et CPGE sont semestriels. Le conseil de classe du 1er trimestre se déroule dans la semaine précédent les vacances de fin d'année. Le conseil de classe du second semestre se déroule dans la semaine précédent le départ en stage de fin d'année pour es BTS 1ère année et avant les examens pour les étudiants de 2ème année (dernières semaine de juin pour les CPGE1).

Les étudiants sont invités à conserver leurs bulletins en lieu sur. **Le lycée ne fait aucun duplicata.**

Séquences		Début	Fin	Ouverture grille
Montée en classe	Sonnerie à 7h50	7h50	7h55	7h30 – 8h (7h le lundi)
M1		7h55	8h50	
M2		8h55	9h50	
Récréation		9h50	10h05	9h50 – 10h05
Montée en classe	Sonnerie à 10h02	10h02	10h05	
M3		10h05	11h	
M4		11h05	12h	12h-12h15
Le restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h15				
S1		13h	13h55	12h55-13h05
S2		14h	14h55	13h50-14h10
S3		15h	15h55	
Récréation		15h55	16h05	15h50-16h15
Montée en classe	Sonnerie à 16h02	16h02	16h05	
S4		16h05	17h	
S5		17h05	18h	18h– 18h30

Droits et devoirs

Tous les membres de la communauté éducative du lycée Clément MAROT **sont soumis au règlement intérieur de l'établissement**. Vous trouverez sur le site de l'établissement le texte complet du règlement intérieur en [téléchargement](#). Nous conseillons aux nouveaux étudiants de prendre le temps de lire ce règlement qui évolue sans cesse grâce aux demandes de chaque communauté et au travail des membres du Conseil d'Administration.

Quelques grandes règles doivent ici être rappelées:

- Le lycée est un établissement **public laïc**. Cela signifie que chacun est libre de ses convictions religieuses mais ne doit pas les exposer d'une manière ou d'une autre dans l'enceinte de l'établissement. En particulier, **le port de signes religieux visible est strictement interdit**.
- Le lycée est un **établissement non fumeur**.
En conséquence, les élèves et personnels sont invités à sortir de l'établissement pour fumer ou vapoter.
- **L'utilisation des téléphones portables ou autres objets connectés est interdite dans les salles de travail** sauf dans le cas d'une utilisation pédagogique autorisée par un enseignant. Les élèves peuvent utiliser leur téléphone portable en MODE SILENCIEUX dans les circulations, au foyer, à l'internat en dehors du temps d'étude.
- Les apprenants sont soumis à une **obligation de présence et de ponctualité**. **Toute absence ou retard devra être justifiée par ECRIT dans les plus brefs délais auprès du service de vie scolaire**. Les étudiants qui s'absentent ou arrivent en retard sans motif valable seront reçus par les CPE. En cas de récidive, les familles des étudiants seront averties du manquement de leur enfant et les aides financières (Bourses, aides régionales) pourront être suspendue ou arrêtées.
- Les apprenants sont soumis à une obligation de travail. Les travaux non rendus feront l'objet d'une récupération pendant le temps libre de l'étudiant. En cas d'absence non justifiée à une période de contrôle continu, l'étudiant pourra se voir attribuer la note de zéro à l'épreuve.
- Les étudiants sont autorisés à séjourner dans l'établissement pendant les heures d'ouverture de celui-ci. Cependant, ils veilleront à ne pas stationner dans les couloirs ou circulations et rejoindront de préférence le CDI, les salles de permanence, les tables de travail extérieure ou le foyer des élèves.



Le respect du règlement intérieur est l'affaire de tous.



Une période de formation en entreprise

Tous les étudiants non apprentis de BTS doivent effectuer plusieurs périodes de formation en entreprise.

Ce stage est obligatoire pour obtenir le passage en deuxième année de BTS et présenter l'examen final.

Objectifs

L'objectif du stage est de mettre l'étudiant en situation professionnelle au sein d'une entreprise pour lui faire découvrir toutes les facettes de son futur métier. Le stage doit donc être réalisé dans une entreprise du secteur de la formation. Les enseignants ont la possibilité de rejeter un stage si son contenu ne correspond pas aux exigences de la formation.

Recherche

Chaque étudiant doit rechercher son stage. Il sera accompagné dans cette recherche par l'ensemble des enseignants de la section et plusieurs séances d'accompagnement personnalisé seront consacrées à cette thématique.

Convention

Une convention éditée en trois exemplaires sera complétée avant le départ en stage pour établir les conditions de celui-ci : coordonnées du maître de stage, horaires, jours de repos, tâches à accomplir, assurances, prise en charge des frais de restauration, de transport. A ce sujet, les étudiants peuvent demander conseils à leurs enseignants et à M. Eric BRISON, assistant du DDFPT (Présent le lundi et le jeudi au bâtiment administratif).

Remboursement de frais

Les étudiants peuvent prétendre au remboursement de certains frais (voir document sur le site internet du lycée).

Départ à l'étranger

Les étudiants qui le souhaitent peuvent rechercher un stage à l'étranger. Dès les premiers contacts établis, ils doivent prendre rendez-vous avec le proviseur pour étudier la faisabilité de ce stage. Le budget du lycée ne permet pas de prendre en charge les frais de déplacement et de résidence pour les stages à l'étranger mais des recherches de financement peuvent être engagées.

Suivi du stage

L'équipe enseignante prendra régulièrement contact avec l'entreprise d'accueil de l'étudiant pour estimer les conditions de stage. Dans la mesure du possible, une visite d'un enseignant sera effectuée avant la fin du stage.

Compte rendu

Au cours du stage, l'élève devra accomplir les tâches désignées par son maître de stage et rendre compte régulièrement du travail accompli à l'équipe enseignante. Ce travail écrit de synthèse prépare le **Compte Rendu d'Activités en Milieu Professionnel (CRAMP)** que chaque étudiant doit remettre au cours du 1er trimestre de la seconde année de formation et qu'ils exposera à l'examen lors d'une épreuve orale devant un jury.

Cahors

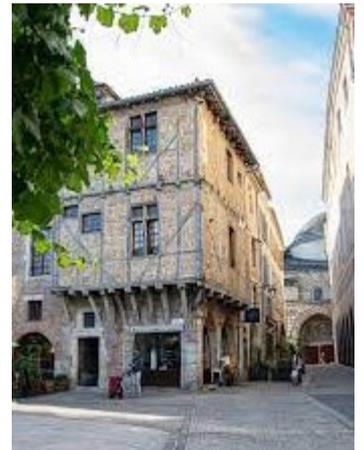
Enfermée dans une boucle de la [Vallée du Lot](#), Cahors, **Ville d'art et d'histoire**, est faite pour le bonheur de l'exploration. Née au temps de Rome, la cité de Cahors est devenue au Moyen Age une place commerciale et financière d'envergure européenne.

Cet âge d'or constitue aujourd'hui un centre ancien intact et délicieusement vivant que l'on se doit de visiter.



[Le pont Valentré](#), emblème de la ville franchit la rivière en portant ses trois tours fortifiées. On peut y flâner à pied ou bien l'approcher par bateau au cours d'une balade sur le Lot. Édifice du XIV^e siècle, le pont Valentré est **inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO**, au titre des [chemins de Saint-Jacques de Compostelle](#). Une légende impliquant le diable est associée à ce pont alors levez les yeux pour l'apercevoir ! Côté photo, c'est au bout de l'écluse face à la chaussée que vous serez le mieux placé.

La visite se poursuit au cœur de Cahors, où le rouge de la brique s'allie au gris du calcaire et à l'ocre du grès, ce qui crée à certains moments de la journée de belles harmonies propices à la photo. Au détour des ruelles médiévales, on savoure le charme des placettes et des 26 Jardins Secrets qui fleurissent la ville. A l'ombre des platanes, le boulevard Gambetta, héritage du XIX^e siècle, invite à la promenade et à la détente avec ses nombreux cafés.



Un rendez-vous à ne pas manquer, toute l'année, le mercredi et le samedi matin : [le marché de Cahors](#) qui se tient aux portes de la cathédrale Saint-Étienne. Ici, tout met en appétit : fromages de Rocamadour, noix du Périgord, foie gras, melon du Quercy, vins de Cahors.

Cahors est en effet aux portes du vignoble qui porte son nom depuis l'époque de François 1^{er}. Ce terroir historique du Malbec, cépage principal de l'appellation, offre de nombreux domaines à visiter

avec une dégustation à la clé !

Cahors et son agglomération

La vie étudiante

Le Grand Cahors est fier de compter sur son territoire **plus de 1 000 étudiants**. Afin qu'ils vivent sur le Grand Cahors une expérience positive, de nombreux services sont mis à leur disposition et aménagés spécialement pour eux : culture, logement, transport, santé... toutes les informations sont dans le guide étudiant que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :

<https://fr.calameo.com/read/00003226936dfdbcac9b0> ou en cliquant [ICI](#)

Vous y trouverez les rubriques suivantes :

- ⇒ Etudier
- ⇒ Rechercher-Innover-Entreprendre
- ⇒ Se loger
- ⇒ Se soigner et se faire accompagner
- ⇒ Se déplacer
- ⇒ Se divertir—se défouler—se cultiver
- ⇒ S'investir
- ⇒ S'informer

Les temps forts de la vie étudiante

Les pré-rentreées

L'animateur de la vie étudiante se rend dans chaque établissement lors des rentrées pour présenter les structures cadurciennes à disposition des étudiants et les actions de la vie étudiante qui leur sont dédiées. Une page [facebook](#) permet, notamment, aux nouveaux arrivants d'intégrer rapidement le réseau étudiant. <https://www.facebook.com/vieetudiantecahors/> ou cliquer [ICI](#)

La semaine de l'étudiant

Depuis le succès de la première édition en 2012, Cahors participe chaque année à la **Semaine de l'étudiant** en partenariat avec l'Université de Toulouse. Un programme riche propose aux étudiants des sorties culturelles, des activités sportives, des temps de rencontre et des concerts durant tout le mois d'octobre.



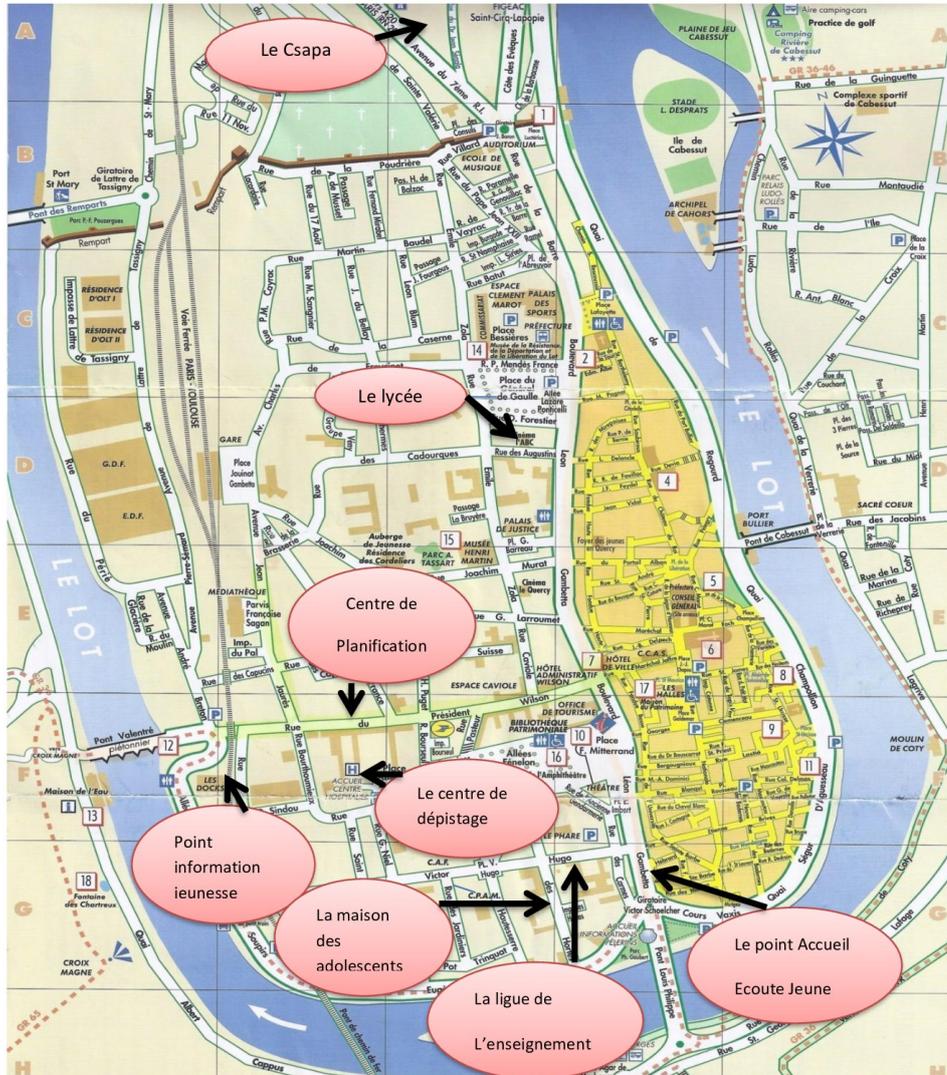
Les Docks'Side

Un jeudi par mois, à partir de 21h venez découvrir un univers musical au **Docks'side**. De la folk à l'électro en passant par la pop et le rock, la programmation est éclectique est surprenante. Vous êtes une association étudiante ? Vous avez des envies, des projets... ou même un groupe ? Vous voulez participer à la programmation des Docks'side ? Venez assister à ces rencontres et prenez part à la vie culturelle à Cahors. Les concerts sont gratuits. [Programmation](#) des DOCKS



Cahors et son agglomération

UNE AFFICHE POUR VOUS, REALISEE PAR VOS CAMARADES DU LYCEE ET MR STUKER PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES. UN GRAND MERCI A EUX



Les élèves de 1 SPE ST2S P1 vous présentent **des structures**, des lieux que vous pouvez découvrir grâce à son QR code. ELLES sont mises en place à Cahors **pour répondre à vos interrogations diverses et variées** sur votre orientation, votre vie sentimentale, sur vos passe-temps parfois addictifs...vos études...)
Pour chaque structure vous trouverez les noms de vos camarades de la section de Première ST2S qui pourront vous informer ? Alors n'hésitez pas,
Leur professeur : Mme verane



Mesures sanitaires - COVID 19

Le protocole en vigueur à la rentrée 2021 est celui du niveau 2

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Mesures sanitaires - COVID 19

L'application des gestes barrière restent la priorité de chaque instant

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Mesures sanitaires - COVID 19



Le port du masque

Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits "grand public ».

Pour les élèves

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques "grand public" afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

La vaccination

Les étudiants qui désirent se faire vacciner dans les meilleurs délais peuvent :

- Se faire connaître auprès du service de vie scolaire pour être inscrit sur le plan vaccinal de l'établissement
- Se rendre à l'espace Valentré de Cahors pour obtenir un rendez-vous vaccinal